



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.43/09
15 octobre 2012

Réunion du Conseil du FEM
13 – 15 novembre 2012
Washington

Point 16 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.43/09, intitulé *Programme de travail*, le Conseil approuve un programme composé de vingt-huit (28) propositions et d'un programme-cadre, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 29 novembre 2012. En outre, une proposition associée à un programme-cadre approuvé précédemment est également soumise à l'approbation du Conseil.

Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 174 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais versées aux Agences. Le programme de travail approuvé se compose de 14 fiches d'identité de projets (FIP) et d'un descriptif de programme-cadre (DPC) :

[Liste des FIP et DPC]

[S'agissant des ___ projets suivants, le Conseil charge le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projets et communiquent, dans un délai de quatre semaines, leurs réserves éventuelles à la DG avant que celle-ci agréé le descriptif et le soumette à l'aval de l'Agence du FEM concernée.

[Liste des FIP à soumettre à un deuxième examen]*

S'agissant des FIP approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune d'elles i) est, ou sera, conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) peut être agréée par la DG pour être soumise à l'aval de l'Agence du FEM. Toutefois la dernière mouture des descriptifs de projet devra intégrer pleinement et prendre en compte les observations résultant de l'examen du Conseil et du STAP concernant le programme de travail, et la DG confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

S'agissant de toute FIP approuvée dans le cadre de ce programme de travail, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web du FEM pour information après agrément de la DG. Si la portée et l'approche du projet ont subi des modifications majeures depuis l'approbation de la FIP, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant d'être agréée par la DG.-----

**Les dispositions de ce paragraphe ne sont applicables que si le Conseil demande à examiner des projets avant leur agrément par la DG.*

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Contrairement aux deux derniers programmes de travail où le FEM a pu répondre à la majorité de la demande présentée au Secrétariat par les Agences du FEM et les pays, le programme de travail actuel est relativement modeste et proportionné aux ressources actuellement disponibles dans la Caisse du FEM.
2. Le Secrétariat s'est fondé sur les critères suivants pour établir ce programme de travail :
 - i) équilibre entre les domaines d'intervention, tenant compte de la programmation rétrospective à ce jour ;
 - ii) réponse à la demande présentée par les pays pour s'acquitter de leurs obligations au titre des Conventions, telles que les communications nationales ;
 - iii) réponse aux demandes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ;
 - et iv) réponse à la demande présentée par les pays bénéficiant à ce jour d'un faible niveau de programmation des ressources dans le cadre du STAR.
3. Le programme de travail présenté au Conseil se compose de vingt-huit (28) propositions indépendantes et d'un programme-cadre se montant à 158,37 millions de dollars de financement des projets par le FEM et de 15,64 millions de dollars d'allocation pour frais aux Agences. En outre, une proposition rattachée à un programme-cadre est également soumise à l'approbation du Conseil, mais dont le financement proviendrait des ressources affectées à un programme approuvé précédemment.
4. Le cofinancement associé au programme de travail proposé s'élève à 908,85 millions de dollars. Chaque dollar du financement du FEM est accompagné de 5,73 dollars de cofinancement, soit un ratio légèrement supérieur à la moyenne de 5,58 dollars pendant FEM-4.
5. Ce programme de travail couvre 15 des 31 objectifs du FEM dans ses domaines d'intervention, énoncés dans le Document de programmation de FEM-5.
6. Tous les projets proposés et le programme-cadre figurant dans ce programme de travail ont été examinés par le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Les avis de ce dernier seront pris en considération par les Agences du FEM lors de la préparation de leurs projets et réexaminés par le Secrétariat au moment de l'aval des projets.
7. Ce programme de travail est le septième consécutif qui utilise les allocations individuelles dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Trente-deux pays bénéficiaires ont utilisé leurs allocations individuelles respectives, dont onze sont sur le point de les épuiser. Sur les neuf pays bénéficiant de la règle de l'allocation souple, quatre ont choisi de cumuler l'ensemble de leurs allocations dans les domaines d'intervention concernés pour financer des projets dans leur domaine d'intervention de prédilection.
8. Avec l'approbation de ce programme de travail, l'utilisation des ressources allouées au financement des projets dans les trois domaines d'intervention au titre du STAR se chiffre à environ

58 % dans le domaine d'intervention « diversité biologique », 47 % dans le domaine des « changements climatiques », et 49 % dans celui de la « dégradation des sols ».

9. Cinq projets plurisectoriels présentés dans ce programme de travail continuent de témoigner de l'importance de la création de synergies entre les domaines d'intervention. Ces projets visent à apporter un appui à l'échelle paysagère en vue de renforcer la fourniture de services écologiques tout en promouvant des moyens de subsistance viables et en contribuant au développement rural durable. En outre, les pays continuent de demander des projets plurisectoriels en vue de s'attaquer aux moteurs omniprésents des émissions de CO₂, ce qui montre que les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique présentent de l'intérêt dans bien des types de projets.

10. La cohorte de projets d'atténuation des effets du changement climatique présentés dans ce programme de travail devrait permettre de réduire directement et indirectement les émissions de gaz à effet de serre d'environ 174 millions d'équivalent CO₂.

11. Les deux projets indépendants portant sur les POP permettront d'éliminer plus de 3 000 tonnes de PCB et 380 tonnes de pesticides agricoles périmés contenant des POP.

12. Force est de relever l'inclusion dans ce programme de travail de deux programmes mondiaux d'aide au renforcement des capacités et de deux activités habilitantes nationales visant à aider les pays concernés à s'acquitter de leur obligation de présenter des rapports au titre de la CCNUCC. De même, deux programmes régionaux d'aide au renforcement des capacités à l'intention des régions Amérique latine et Afrique ont également été insérés dans ce programme de travail comme suite à l'exigence de surveillance des POP de la Convention de Stockholm. Ces projets axés sur les substances chimiques sont nécessaires pour mesurer l'efficacité des mesures prises afin d'éliminer les POP.

13. Si le programme de travail est approuvé tel que soumis, 63 pays à travers le monde bénéficieront de l'aide du FEM, dont 18 par le biais de plus d'un projet, sans compter les 154 pays non visés à l'annexe I qui, dans le cadre de la CCNUCC, devraient bénéficier du Programme mondial d'aide au renforcement des capacités pour préparer les rapports nationaux.

14. Enfin, si ce programme de travail est approuvé, le montant total des ressources programmées atteindra 2,1 milliards de dollars, soit 49 % de l'allocation cible pour FEM-5.